Intervention fédérale N° 11

Pour des règles claires en matière d'importation de denrées alimentaires

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

La Suisse est le premier pays au monde à avoir interdit l'élevage en batterie, il y a de cela plus de 30 ans. Depuis 1992, plus aucune poule ne peut être détenue via cette méthode cruelle et génératrice de grandes souffrances. Pourtant, il est toujours possible d'importer dans notre pays des produits fabriqués à partir d'œufs de poules élevées en batterie dans des pays autorisant toujours cette pratique.

Il n'est fort heureusement pas permis en Suisse de détruire des forêts pour créer de nouvelles terres agricoles. Pourtant, on importe chaque année des tonnes de soja et de céréales produites en Amérique du Sud par cette technique.

On pourrait poursuivre ces exemples à l'infini ou presque, que ce soit en matière de pesticides, de méthodes de culture, ou de conditions d'élevage.

Notre pays s'est doté de règles plutôt contraignantes en comparaison internationale afin de garantir un certain bien-être pour les animaux d'élevage, pour réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires ou pour préserver la santé des agricultrices et agriculteurs.

Ces règles s'appliquant à notre agriculture ne s'appliquent cependant pas aux produits importés, ce qui génère une concurrence déloyale pour nos productrices et producteurs, et confronte les consommatrices et consommateurs à des produits problématiques sous l'angle du bien-être animal, de la protection de l'environnement, voire de la santé.

En 2018, le peuple suisse s'est exprimé sur une initiative populaire fédérale intitulée « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques », qui demandait entre autres choses d'appliquer la réglementation suisse en matière de production de denrées agricoles animales et végétales également aux produits importés.

Si cette initiative avait été refusée à l'échelle nationale, les Jurassiennes et les Jurassiens l'avaient acceptée avec près de 58,9% de votes favorables.

Plus de cinq ans après ce vote, et alors qu'une grogne croissante se fait sentir dans le monde agricole face à une concurrence internationale jugée à juste tire comme déloyale, le moment semble venu de remettre ce débat sur la table.

Si nous voulons exiger de nos paysannes et paysans le respect de normes strictes, la moindre des choses est que celles-ci valent également pour ce que nous importons.

Ainsi, conformément à l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et à l'article 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement est invité à faire usage du droit d'initiative du Canton en matière fédérale et demande dès lors aux Chambres fédérales de modifier la législation fédérale de manière à interdire l'importation de denrées alimentaires ne répondant pas aux réglementations qui seraient requises pour leur production en Suisse.

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 06 mars 2024